

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire  
du 29 juin 2023

**Délibération n°2023-085 - Administration générale – Désignation d'un nouveau  
représentant de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau au :**  
**- Syndicat mixte Seine-et-Marne numérique – Modification N°1**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	54
Ne prend pas part au vote	0
Votants	54
Abstention	0
Suffrage exprimés	54
Majorité absolue	28
Pour	54
Contre	0

L'an deux mil vingt-trois, le 29 juin, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 23 juin 2023, s'est réuni Salle des fêtes à Cély-en-Bière, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Francine BOLLET, Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN (présente à compter de la délibération N°2023/086), Mme Anne GHYSSENS, Mme Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Francis GUERRIER, Pascal GROS (présent pour le vote de la délibération N°2023/114), Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON (à compter de la délibération N°2023/108), Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

M. Yann MOREAU à M. Patrick GAUTHIER

Mme Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL

Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER

Mme Isabelle MARIE à M. Romain COQUERY

M. Pascal GROS à M. Yannick TORRES (pour le vote des délibérations N°2023-082 à N°2023-118, sauf pour le vote de la délibération N°2023/114)

Mme Marie HOLVOËT à M. Alain RICHARD

Mme Mylène MUSY à M. Pascal GOUHOURY

M. Nicolas PIERRET à M. Olivier MAGRO

M. Michael GOUE à Mme Sonia RISCO

M. Cédric THOMA à M. Daniel RAYMOND

M Vitor VALENTE à Mme Chantal PAYAN

Mme Gwenaël CLER à Mme Francine BOLLET  
Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ  
Mme Marie-Laure VASSEUR à Christian BOURNERY  
Mme Marie-Charlotte NOUHAUD à Mme Pascale TORRENTS BELTRAN  
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD

Membres absents :

Mme Aurélie BRICAUD  
Mme Sophie BERTHOLIER  
M. Thomas IANZ  
Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE  
M. Patrick POCHON (pour les votes des délibérations N°2023/082 à N°2023/107 et N°2023/114)  
Mme Audrey TAMBORINI  
Mme Anne-Sophie GUERIN (pour les votes des délibérations N°2023/082 à N°2023/085 et N°2023/114)

Secrétaire de Séance :

M. Christian BOURNERY

Références juridiques :

- **Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment aux articles L 2121-33, L.5711-1,**
- **Délibération N°2020-160 du 10 septembre 2020 désignant les membres du syndicat mixte Seine-et-Marne numérique**

**Rapporteur : M. le Président**

Par délibération N°2020-160, le conseil communautaire a désigné M. Gérard THOMAS délégué titulaire de la commune de Saint Germain Sur Ecole au sein du syndicat mixte Seine-et-Marne numérique.

Suite à la démission en qualité de conseiller municipal de M. Gérard THOMAS de de la commune de Saint Germain Sur Ecole et suite aux élections municipales de la commune de Saint Germain Sur Ecole du 31 mars 2023, il convient de pourvoir à son remplacement au sein du syndicat mixte Seine-et-Marne numérique.

Cette désignation s'opère conformément à l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales énonçant que « *Le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.* »

<b>SYNDICAT MIXTE NUMERIQUE</b>	<b>Membre TITULAIRE à remplacer</b>	<b>Membre TITULAIRE candidat</b>
Saint- Germain-Sur-Ecole	M. Gérard THOMAS	M. Jean HELIE

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination d'un délégué titulaire au sein du Syndicat mixte Seine-et-Marne numérique,
- Désigner M. Jean HELIE délégué titulaire, afin de siéger audit Syndicat,
- Autoriser le délégué désigné à accepter toutes les fonctions qui pourraient lui être confiées au sein de cette entité,
- Autoriser M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Dire que la présente délibération sera notifiée au syndicat mixte Seine-et-Marne numérique.

## Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- Approuver, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination d'un délégué titulaire au sein du Syndicat mixte Seine-et-Marne numérique,
- Désigner M. Jean HELIE délégué titulaire, afin de siéger audit Syndicat,
- Autoriser le délégué désigné à accepter toutes les fonctions qui pourraient lui être confiées au sein de cette entité,
- Autoriser M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Dire que la présente délibération sera notifiée au syndicat mixte Seine-et-Marne numérique.

Fait les jours, mois et an susdits,

Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

Christian BOURNERY

Pour extrait conforme

Le Président,

Pascal GOUHORY



Certifié exécutoire le - 5 JUIL. 2023  
Date de mise en ligne le - 5 JUIL. 2023  
Notification le - 5 JUIL. 2023  
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-085-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023